

Formation professionnelle en Ethnomédecine Chinoise

STAGE de GYNECOLOGIE/OBSTETRIQUE

Formatrice : Catherine ZANOIA

Prérequis : Être Tradipraticien ou Ethnomédecin en ethnomédecine chinoise

Objectifs généraux : Approfondir les connaissances du fonctionnement et des dysfonctionnements physiologiques de la femme afin d'établir un diagnostic, un principe de traitement et de réaliser un soin, en ethnomédecine chinoise

Compétences : réaliser un examen clinique, élaborer un diagnostic, concevoir une stratégie thérapeutique et mettre en œuvre un traitement adapté à des troubles d'ordre gynécologique ou obstétrique, selon l'Ethnomédecine chinoise

Durée : 24h soit 3 jours

Evaluation/validation de la formation : pas d'évaluation

Formatrice : Catherine Zanoia – Ethnomédecin et formatrice

Méthode pédagogique : - Cercle de parole début et fin de module ;
- Cours transmissifs avec prise de note et interactions ;
- Etude de cas

Moyens :

- Paper board
- Rétroprojecteur avec powerpoint et accès internet
- Salle de cours
- Bibliothèque avec ressources documentaires
- Supports de cours
- Tronc anatomique avec organes amovibles, taille réelle



Formation professionnelle en Ethnomédecine Chinoise

PROGRAMME

La gynécologie et l'obstétrique ont toujours tenu des places très importantes dans la médecine chinoise. Elles constituent aujourd'hui d'importants départements dans les hôpitaux et universités chinois. On y traite autant le syndrome prémenstruel, les symptômes de ménopause, en passant par les nausées dues à la grossesse, l'endométriose, l'infertilité, le syndrome des ovaires polykystiques, les pertes utérines et plusieurs autres.

La physiologie et l'anatomie de la femme sont complexes. Les cycles menstruels, la grossesse et la ménopause sont des étapes particulières que vivent chaque femme et aucune n'est une maladie. Pourtant, il est courant que des difficultés soient rencontrées à chacune de ces périodes.

PARTIE 1 : Physiologie

I. Physiologie féminine

- Utérus, seins : morphologie, composition, rôle.
- Le cycle menstruel ... de la ménarche à la ménopause.
- Physiologie selon les organes Zang, le Qi et le sang et des méridiens curieux.
- La conception puis la grossesse.

II. Facteur étiologiques

III. Réflexion sur les médicaments hormonaux

PARTIE 2 : Pathologies et traitements

I. Troubles du cycle et des organes génitaux

- Aménorrhée, dysménorrhée, anisoménorrhées, syndrome prémenstruel, leucorrhées, fibrome utérin, prolapsus utérin, masses abdominales, endométriose, prolapsus vaginal, nodules mamelonnaires.

II. Troubles de la grossesse et du post-partum

- Infertilité, accompagnement à la PMA, nausées gravidiques, troubles urinaires pendant la grossesse, rétention de lochies, douleurs post-partum, agalactie, accouchement difficile, babyblues, éclampsie, syncope du post-partum, malposition fœtale, menace de fausse couche, saignements utérins

III. Troubles de la ménopause et de la pré-ménopause

IV. Moyens de traitements thérapeutiques (acupuncture, pharmacopée)

V. Cas documentés de patientes (Yi An)



Formation professionnelle en Ethnomédecine Chinoise

Bulletin d'inscription STAGE de GYNECOLOIE/OBSTETRIQUE

Formatrice : Catherine ZANOIA

DATES ET LIEUX DU STAGE:

- du 10 au 12 février 2021 – 3 jours
- Le Campus du CEDRE – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven
- 9h00 12h00 – 13h30 18h00

M. Mme Melle

Nom.....Prénom.....
 Profession actuelle:.....
 Mobile :.....Email :.....
 Adresse :.....

MONTANT DU STAGE :

	Financement par l'étudiant	Financement par organisme/entreprise
• Frais de dossier :	50€ (exo si inscrit à l'année)	70€
• Frais de formation :	360€	552€

MODES DE REGLEMENT :

1. Comptant, sans escompte à l'ordre de la SARL CEDRE
- Toute inscription vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales.
 - J'autorise la publication, de photos ou vidéo prises lors de la formation, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école (en cas de désaccord, barrer la phrase)
 - Conformément aux dispositions européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous pouvez accéder à vos données personnelles sur simple demande.

Date :

« Lu et approuvé »
Nom, Prénom, Signature :

傳
統
精
神

Conditions générales d'inscription Stages 2021

1. Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 400€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat.

Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 70€
- frais de formation : à partir de 552€

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Les frais de formation varient en fonction de la durée du stage.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. Présence :

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :